

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 20 février 2023 à 20 heures 30

Date de convocation :

16 février 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

16 février 2023

Objet

N° 05/2023

Appel à subvention
exceptionnelle.

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Olivier BALDI, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY, Pierre-Alain REY.

Pouvoirs donnés: Pierre-Alain REY à Nicolas FORESTIER

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Monsieur le Maire donne lecture d'un appel à subvention exceptionnelle par le président de l'association des pompiers humanitaires du GSCF (Groupe de secours Catastrophe Français) suite au seisme en Turquie.

Au vu de la demande, le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- d'octroyer une aide d'un montant de 500 € à l'association des pompiers humanitaires du GSCF;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article " 65748- subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du budget principal M57 de l'exercice 2023

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 074-217401074-20230220-05_2023-DE

S'LO

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 21 février 2023.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/02/2023

Et de sa publication le : 21/02/2023

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 21/02/2023

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER